

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**À L'ÉGARD DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MINICENTRALE
HYDROÉLECTRIQUE AU BARRAGE MATAWIN**

Je soussigné, Yves Gaillardetz, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, certifie que le projet de construction d'une minicentrale hydroélectrique au barrage Matawin, décrit et illustré sur les plans et fiches soumis par Innergex II, ne contrevient à aucun règlement édicté par la MRC de Matawinie, agissant pour et au nom de son territoire non-organisé.

**DONNÉ À RAWDON, CE QUATORZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX
MILLE CINQ.**

Yves Gaillardetz
Secrétaire-trésorier et
directeur général

COPIE CERTIFIÉE CONFORME